

COMMUNE DE CHASSORS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2010 à 20 h 30

Etaient présents :

Mme Pauline NOE, Maire

M. Jean-Claude SAUSSEAU, Mme Marie-Christine DELAGE-FINCK, M. Didier ANDRIEUX, M. Pierre MAROLLEAU, Adjoint

Mme Jacqueline CORNETTE, Mme Virginie DELOUME, Mme Alexandra NOMPEX, Mme Nathalie ROULET, M. François BOURGOIN, M. Patrick LAFARGE, M. Laurent PELLERIN, M. Jean-Luc PLAINFOSSE, M. Eric VERGER, Conseillers Municipaux.

Absente : Mme Félicia AMISSE (arrivée en cours de séance)

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 février 2010

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 30

Le Conseil élit Mme Jacqueline CORNETTE, secrétaire de séance.

Les différents points à l'ordre du jour sont présentés par Mme le Maire:

1) Approbation du dernier compte rendu (séance du 03/12/2009)

~~Jean-Luc PLAINFOSSE s'interroge sur les raisons qui ont motivé le conseil pour retenir le devis de l'entreprise SAVARIAU, plus cher que celui de JARDINET.~~ Jean-Luc PLAINFOSSE demande pour quelles raisons le conseil a choisi le devis de l'entreprise SAVARIAU dans la mesure où celui-ci n'était pas le moins cher.

Mme le Maire explique que c'est avant tout la conception même du projet élaboré par l'entreprise SAVARIAU qui a motivé le choix d'une majorité des membres du conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Présentation des Comptes de gestion/ Comptes administratifs

Mme le Maire présente et commente l'ensemble des comptes de gestion et des comptes administratifs. Elle constate que les charges émises sont très proches du prévisionnel tout en apportant des précisions principalement sur les postes de charges et de recettes faisant apparaître un solde relativement important.

A cette occasion, le conseil décide de revoir le prix des photocopies facturées au public.

Noir et blanc : 0,15 € et couleur : 0,30 €. Les associations continueront à bénéficier du ½ tarif également sur la couleur.

Comptes de la commune

➤ Total des dépenses de fonctionnement: 388 098,08 €

➤ Total des recettes de fonctionnement: 586 210,43 € (+ report du résultat de fonctionnement 2008: 229 891,85 €, soit un total de 816 102,28 €)

➤ Total des dépenses d'investissement : 404 947,61 €

➤ Total des recettes d'investissement : 220 782,59 €

En fonctionnement, le résultat de l'exercice 2009 est excédentaire de 198 112,35 € (capacité d'autofinancement)

En investissement, le résultat de l'exercice 2009 est déficitaire de 184 165,02 €

Compte administratif de la commune – Résultats de l'exercice 2009

	Résultat de clôture N-1	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	66 862,36 €	- 184 165,02 €	- 117 302,66 €
Fonctionnement	229 891,85 €	198 112,35 €	428 004,20 €

Comptes de l'assainissement

- Total des dépenses d'exploitation : 79 041 € (dont 40 193 € d'amortissement et 22 349 € d'entretien du réseau)
- Total des recettes d'exploitation : 71 730 € (dont 59 516 € de redevances).
- Total des dépenses d'investissement : 20 331 €
- Total des recettes d'investissement : 116 601 € (dont remboursement de TVA sur travaux de 76 408 €)

Compte administratif de l'assainissement – Résultats de l'exercice 2009

	Résultat de clôture N-1	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009
Investissement	33 432,71 €	96 270 €	129 702,71 €
Exploitation	52 033,57 €	- 7 310,59 €	44 722,98 €

Jacqueline CORNETTE rappelle que le conseil avait déjà évoqué la capacité d'une des lagunes devenue limite par rapport au nombre d'habitants. Pauline NOE indique que c'est la lagune de Chassors qui pose des problèmes.

Comptes du CCAS

Nathalie ROULET donne le détail des comptes du CCAS.

Total des dépenses : 6 090 € (dont 5 351 € représentant le prix du repas des anciens de la commune 2008 et 2009 et 300 € pour l'animation 2009)

Total des recettes : 3 387 € (dont subvention de la commune de 2 500 €)

Compte administratif du CCAS – Résultats de l'exercice 2009

	Résultat de clôture N-1	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009
Fonctionnement	3 841,19 €	- 2 702,81 €	1 138,38 €

3) Vote de l'ensemble des comptes de gestion

Présents : 15

Pour : 15 voix

4) Vote de l'ensemble des comptes administratifs

Mme le Maire, avant de quitter la salle, laisse sa place à Jean-Claude SAUSSEAU, 1er adjoint, qu'elle désigne comme président de séance. Celui-ci appelle au vote des comptes administratifs.

Présents : 14

Pour : 14 voix

5) Affectation des résultats

De retour, Mme le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2009 comme suit :

Commune : Le résultat cumulé en fonctionnement d'un montant de 428 004,20 € sera affecté en réserve au compte 1068 pour 259 331,66 € et en report à nouveau au compte 110 pour 168 672,54 €

Assainissement : Le résultat de clôture cumulé en fonctionnement de 44 722,98 € sera affecté en report à nouveau au compte 110.

CCAS : Le résultat de clôture en fonctionnement de 1 138,38 € sera affecté en report à nouveau.

Il est procédé au vote sur l'affectation de l'ensemble des résultats.

Présents : 15

Pour : 15 voix

6) Modification des statuts communautaires

Mme le Maire précise qu'il est de tradition de faire procéder au vote des statuts communautaires lors de chaque changement de Sous-préfet. Elle précise par ailleurs qu'un article a été ajouté concernant le marché couvert de Jarnac.

A la question de Nathalie ROULET sur l'existence d'un CIAS, il est répondu qu'il n'existe pas de compétence sociale.

Les statuts sont votés à l'unanimité.

7) Renouvellement de la convention ATESAT

La durée de la convention est de 1 an, renouvelable chaque année par vote du conseil. Son coût est de 247,05 € HT mais Marie-Christine DELAGE précise que cette convention est indispensable pour la rédaction des arrêtés de voirie et d'alignement en particulier. Le renouvellement est voté à l'unanimité.

8) Convention avec la Poste

Mme le Maire rappelle la proposition qui avait été faite par Marie-Christine DELAGE, puis par Jacqueline CORNETTE pour la fabrication et la commercialisation d'enveloppes pré-timbrees de la Poste portant l'identification de notre commune. L'ensemble du conseil vote « pour » de manière unanime. Le choix des images à y faire figurer se fera en commission.

9) Délibération recette GRDF

La commune perçoit 420,23 € pour 8 450 mètres de conduites sur le territoire communal. Le conseil vote pour le renouvellement de cette recette à l'unanimité.

10) Orientations budgétaires

Pour le projet de boulangerie, Mme le Maire indique que la CDC a donné un avis favorable pour qu'une étude du local soit réalisée par un architecte, mais que c'est la Chambre des Métiers qui donne son aval pour l'aide financière. Mme NOE a déjà rencontré un architecte avec Laurent PELLERIN, mais demeure le problème du terrain à acquérir. Mme le Maire suggère de faire une proposition au propriétaire du terrain contigu à l'Imprévu pour un prix de 25 € le m2 constructible (1250 m2) et 4,50 € pour le surplus (3644 m2) soit un total de 47 648 €.

A la question de Mme le Maire « *est-ce qu'on continue pour acheter ce terrain ?* », il est répondu par 11 voix pour et 4 abstentions.

Il est précisé que si la responsable de l'Imprévu est très favorable à notre projet de boulangerie sur ce terrain, des oppositions se font entendre de la part de certains boulangers et maires des alentours.

Plusieurs conseillers évoquent le problème du parking qui pourrait être résolu par l'aménagement de la place de la croix, comme cela était dans le passé, ce qui permettrait la venue d'autres commerçants pour un petit marché. Didier ANDRIEUX répond qu'il appartient au commerce de l'Imprévu de faire un parking sur son terrain.

Pour la MAFPA, Jean-Luc PLAINFOSSE précise que la délibération du Conseil Général aura lieu fin mars et que notre commune répond aux critères. 11 maisons sont prévues dans le programme départemental.

Le projet de PLU est voté à l'unanimité. Le CAUE va être appelé pour l'établissement du cahier des charges.

Aménagement de la traversée du bourg de LUCHAC – Le relevé topographique est réalisé. Jacqueline CORNETTE rappelle la dangerosité de cette route de part le nombre de véhicules et la vitesse. Mme le Maire confirme que Luchac est le plus dangereux donc prioritaire.

Elle propose de faire réaliser une esquisse par le CAUE. Suite à une remarque de Jacqueline CORNETTE sur l'utilité de cette esquisse, puisque une étude est incontournable, (comme l'a prouvé le projet d'aménagement route de Jarnac), une discussion s'engage et débouche sur une décision unanime du conseil pour un cahier des charges par le CAUE et une étude par un bureau d'architectes avec mise en concurrence.

Eric VERGER souhaiterait que des travaux soient également prévus sur le bourg de CHASSORS. Mme le Maire propose que soit étudiée l'entrée du bourg en venant de NERCILLAC.

Mme le Maire propose l'acquisition du bâtiment actuellement en vente dans la zone artisanale pour faire un nouvel atelier communal. Une proposition de 72 000 € pourrait être faite à Me TORELLI chargé de la liquidation judiciaire mais une évaluation par le service des Domaines paraît utile avant tout engagement.

A 23h19, Laurent PELLERIN s'excuse de devoir partir.

11) Informations diverses

Jean-Luc PLAINFOSSE évoque le terrain situé à côté du terrain de boules, où avait été envisagée la construction éventuelle de la MAFFA. D'après les informations recueillies par Jacqueline CORNETTE lors de sa consultation de la carte communale avec Laurent PELLERIN, ce terrain ne serait pas constructible. Après vérification, Mme le Maire confirme, qu'effectivement, ce terrain est non constructible.

Mme le Maire évoque les élections des 14 et 21 mars et établit un calendrier des permanences avec les membres du conseil.

Le responsable de TRADE WAY MUSIC (cours de guitare) demande à utiliser gratuitement la salle de l'ancienne mairie une fois par mois le jeudi. Il est précisé qu'il ne s'agit plus d'une association mais d'un régime d'auto-entrepreneur. Jean-Luc PLAINFOSSE et Jacqueline CORNETTE émettent des réserves du fait qu'il s'agit d'une entreprise et que notre accord risque de créer un précédent.

Mme le Maire soumet la décision au vote. 8 pour, 4 abstentions et 2 contre. La demande est donc accordée.

Les membres du conseil sont invités à visiter la salle de la pointe et le local informatique samedi 27 février à 11 H.

Mme le Maire demande au conseil si elle doit répondre aux questions posées par Jacqueline CORNETTE par mail du 22 février. Cette dernière admet que si certaines questions peuvent être évoquées lors d'un prochain conseil, elle exige qu'il soit répondu sur les points de l'ordre du jour demandés et non retenus.

Ci-après réponses de Mme le Maire.

- a- vote d'une aide pour Haïti (1€ par habitant de la commune)-
réponse : sera étudié lors du vote des subventions pour le budget 2010.
- b- Fixation d'une date pour une réunion publique destinée à faire le point sur les deux années de mandat et recueillir l'expression des administrés –
réponse : j'ai été élue pour 6 ans et il n'y aura pas de réunion publique pendant le reste de ce mandat, hormis les réunions obligatoires, par exemple pour le PLU.
- c- Fixation d'une date pour la journée propreté 2010 (avril ou mai souhaitable)
après concertation, il est décidé à la majorité de faire cette journée tous les ans. Mme le Maire déclare qu'elle aura lieu fin mars.
- d- Décision de faire effectuer un bilan énergétique des bâtiments de la commune par l'ADEME dans le but de faire des économies d'énergie
réponse : le SDEG a déjà fait un bilan de l'éclairage public, un bilan énergétique n'est pas nécessaire.

L'Echo de Chassors élaboré par la Communauté de Communes a été mal distribué et de nombreux administrés ne l'ont pas reçu. La CDC est en pourparler avec la Société chargée de la distribution.

Eric VERGER rappelle les propos tenus, lors de la cérémonie des vœux, par un des employés municipaux à l'égard de certains conseillers. Il souhaiterait une rencontre avec cette personne. S'il y a eu effectivement remise en cause du management des employés municipaux, à aucun moment le travail de ces derniers n'a été critiqué. Il s'agit donc de propos déformés portant atteinte à la réputation des conseillers mis en cause. S'agissant de propos tenus lors d'une réunion publique il demande qu'un droit de réponse puisse être fait dans le journal local de l'Echo de Chassors. Mme le Maire refuse.

Le vote du budget aura lieu le 07 avril.

La séance est levée à 00H10